

PATRIOTE LYONNAIS



L'ÉCHO RÉPUBLICAIN, JOURNAL DES TRAVAILLEURS.

Donne les Nouvelles importantes de Paris, de Lyon, des Départements et de l'Étranger.

LYON, LE 29 AVRIL 1848.

— A la suite de la suppression des bons de subsistances, qu'un employé de la mairie venait de leur notifier, les *Voraces* qui faisaient le service de l'Hôtel-de-Ville avec la garde nationale et la troupe de ligne, ont quitté le poste hier soir, et sont remontés à la Croix-Rousse.

— La garde nationale mobile a remplacé, hier, le détachement de *Voraces* qui occupait le corps-de-garde de la Préfecture.

— Suivant des données que nous avons tout lieu de croire exactes, les cinq sixièmes à peine des électeurs de notre cité ont déposé leurs suffrages dans l'urne d'où vont sortir les noms des quatorze représentants du Rhône.

Dix mille Lyonnais se seraient en conséquence abstenus, dispensés d'exercer leurs droits électoraux.

Un semblable résultat nous étonne autant qu'il nous attriste et nous ne saurions infliger un blâme trop sévère aux citoyens qui n'ont pas à invoquer un motif légitime pour justifier leur désertion du combat électoral.

— Ce matin, dans la rue Centrale, un voiturier voulant tourner sa voiture a fait tomber son cheval de devant dans un des canaux qu'on y construit; le timonier était déjà sur le bord et eût été entraîné infailliblement si l'on n'eût pas coupé les cordes de l'atelage; ce n'est qu'avec beaucoup de peine et au moyen d'une échelle d'engin qu'on est parvenu à le retirer, heureusement il n'a pas eu de mal. Nous ne saurions trop inviter la police à faire poser des garde-fous le long de cette excavation; car, récemment encore on en a retiré un enfant qui y était tombé.

— Demain, 29, les sections d'artillerie de la garde nationale doivent procéder à l'élection de leurs chefs.

— Depuis quelques jours, on voit, des quais de la Saône, un grand nombre d'ouvriers occupés à tracer au milieu des clos une route, qui, en tournant la colline de Fourvières au-dessous de la chapelle, doit relier la place de l'Antiquaille au pont aérien projeté aux Chartreux. Le chemin de Choulans, depuis si longtemps réclamé par les quartiers de l'ancienne ville est très avancé.

Si, comme tout le fait espérer, ces grands travaux arrivent bientôt à bonne fin, Lyon y gagnera non-seulement des voies précieuses de communication; mais aussi de magnifiques boulevards, et le public pourra jouir en les parcourant de tous ces points de vue si variés qui étaient le privilège de quelques maisons de campagne, et qu'aucune ville ne peut disputer à la nôtre.

— On assure que M. Arago doit porter lui-même à Paris la liste des représentants nommés par le département du Rhône. Sans doute M. Martin Bernard, dont la nomination paraît certaine dans le département de la Loire, ira bientôt aussi prendre place sur les bancs de l'Assemblée nationale. On espère qu'usant des pouvoirs extraordinaires qui lui ont été conférés, il laissera à la ville de Lyon un témoignage de sa sollicitude pour les intérêts qu'il est venu sauvegarder. Il est urgent que l'administration communale reçoive sa sanction de l'élection. A ce prix la confiance renaîtra et le commerce reprendra son activité.

Les transactions peuvent seules nous sortir de la crise qui pèse sur tout le monde, elles naîtront d'elles-

mêmes lorsqu'on verra une autorité forte de l'union de tous ses membres et de l'appui que lui prêtera toute la population qui l'aura choisie. Déjà dans un grand nombre de villes le commerce voit fonctionner des établissements qui lui donnent la possibilité de réaliser ses ressources; à Lyon, rien n'existe; les besoins sont immenses, chaque jour la situation s'aggrave, elle mérite toute l'attention du commissaire extraordinaire; les Lyonnais sauront apprécier toutes les mesures qu'il prendra dans l'intérêt de la cité; en facilitant le travail il aura contribué au maintien de l'ordre et de la tranquillité.

— Le fait suivant a causé une grave émotion, hier soir, dans le quartier de la place d'Albon. Un homme, que l'on dit être un forçat libéré, s'étant refusé, dans un café du quartier, à payer la consommation qu'il s'était fait servir, surexcité qu'il était par de copieuses libations; le chef de l'établissement manda la garde au poste voisin.

Furieux de se voir maintenu en état d'arrestation, cet homme, d'une force prodigieuse, profita du moment où le chef de poste était occupé à recevoir la garde montante, pour se précipiter sur lui avec une baïonnette arrachée à un des fusils du poste.

Au moment où il s'élançait pour frapper le capitaine par derrière, un caporal qui se trouvait présent lui saisit le bras, et, s'efforçant de le désarmer, fut mordu par lui à la main.

Conduit au poste de l'Hôtel-de-Ville, ce forcené, en arrivant aux Terreaux, lança encore un vigoureux coup de poing au garde national le plus voisin, avec une telle violence que ce citoyen tomba sans connaissance. On est parvenu, non sans peine, à mettre en lieu de sûreté ce misérable qui, nous regrettons de le dire, trouvait encore de la sympathie parmi la foule qui ignorait la cause de son arrestation.

— Tout le monde parle de l'organisation du conseil municipal qui doit être convoqué le 13 mai prochain. Nous reviendrons sur cette réorganisation. Les opinions du comité actuel sont partagées, les uns voulant les anciennes circonscriptions électorales, les autres voulant un scrutin de liste portant les quarante deux noms de conseillers, et fait simultanément par tous les habitants de la cité.

— Hier soir, une pauvre malheureuse est tombée d'inanition devant la galerie de l'Argue; elle n'avait rien mangé depuis deux jours. Des secours pressés lui ont été donnés par la foule réunie autour d'elle.

— Le conseil de préfecture vient d'être constitué. Il se compose de MM. Valois, Dubié (George-Alexandre), Roux (Hippolyte), Devillaine (Jean-Louis-Auguste).

— On assure que les travailleurs des chantiers nationaux seront, à dater d'aujourd'hui, payés au mètre courant.

— Le général commandant la division a fait signifier aux *Frères Voraces* de ne plus avoir un autre drapeau, d'autre mot d'ordre, que celui de la garde nationale.

Deux cents d'entre eux seront seulement conservés en corps particulier, pour former une garde urbaine; ils recevront le mot d'ordre et les ordres de service de l'état-major.

Au moment de mettre sous presse nous recevons la liste suivante des candidats qui ont le plus de voix à cette heure; onze cents bulletins restent encore à dépouiller.

Laforest.
Doutre.
Lortet.
Aubertier.
Hénon.
Mouraud.
Féronillat.
Benoît (Joseph).
Gourd.
Chanay.
Paullian.
Mortemard.
Lacroix (Jülien).
Faure (de Givors).



— Nous lisons dans le *Monde républicain* :

« Une étrange découverte vient d'être faite au château de Chantilly. On a trouvé dans un tiroir au fond d'un vieux meuble de cabinet, une lettre de la baronne de Feucherès, dans laquelle la ténébreuse affaire de l'*espagnole*, est pour ainsi dire expliquée dans le sens de la pendaison *non-volontaire*. Nous laissons à ce journal la responsabilité du fait qu'il avance.

— On nous assure que plusieurs membres du gouvernement provisoire ont émis la proposition de retarder de quelque temps l'époque fixée pour l'ouverture de l'assemblée nationale.

Cette proposition aurait été du reste rejetée après une discussion qui malheureusement, ajoute-t-on, se serait traduite en paroles des plus vives.

— Louis-Philippe va quitter l'Angleterre, pour le climat plus salubre de l'Espagne.

— Le bruit de la démission de Ledru-Rollin, dit le *Siècle*, s'est répandu à Paris.

— Mardi dernier, Mgr l'archevêque de Paris est allé visiter les blessés de février à l'hôpital des Invalides civils (palais des Tuileries). Le prélat a parcouru les diverses salles où sont réunis environ 70 malades, adressant à chacun d'eux des paroles d'une bienveillance toute paternelle. Sa présence a donné lieu à un trait vraiment touchant, et qui ne peut manquer d'intéresser nos lecteurs. Nous en tenons les détails d'un des employés de l'établissement.

Les blessés placés dans la grande galerie, au nombre de 25 ou 30, avaient eu la pensée d'offrir à la sœur de Bon-Secours, qui leur donne ses soins depuis deux mois, un témoignage de leur reconnaissance. Ils se cotisèrent secrètement entre eux, et firent rapper à la Monnaie une superbe médaille en argent, représentant d'un côté la figure de la Vierge, et de l'autre portant une inscription qui exprimait leur louable intention.

Mais, ayant appris que les sœurs ne peuvent rien accepter de leurs malades comme présent ou souvenir personnel, ils n'osaient faire eux-mêmes leur offrande dans la crainte d'être refusés, lorsque la visite de Mgr l'archevêque survint à propos pour les tirer d'embarras.

Ils lui présentèrent respectueusement leur médaille; et, après l'avoir prié de la bénir, ils lui demandèrent de vouloir bien la remettre lui-même à

la bonne sœur, et de l'obliger à la porter toujours en mémoire de ses blessés.

Le prélat se prêta de bonne grâce à cette pieuse industrie ; il ordonna à la sœur de se conformer au désir de ses reconnaissants malades ; et il laissa ainsi les vainqueurs de février tout fiers de la seconde victoire qu'ils venaient de remporter.

— Voici la liste victorieuse de Marseille :

Barthélemy,	55,261
Lamartine,	47,392
Ollivier (Démosthènes),	44,383
Berryer.	36,794
Astonin.	30,964
Sauvaire-Barthélemy,	30,760
Laboulie,	26,754
Lacordaire,	25,460
Cormenin,	23,187
L. Reybaud,	22,317
Pascal (d'Aix),	21,313
Poujoulat,	21,169
Thiers,	18,589
Hennequin,	17,663
Dubosc,	15,610

47 sections sur 49 ont voté.

Le résultat des votes de deux cantons qui se sont portés sur MM. Thiers et Louis Reybaud, nous étant inconnus, sont par conséquent omis, bien que les votes de ces mêmes cantons sur les autres candidats soient déjà répartis.

PARIS LE 25 AVRIL.

On s'épuise à faire des calculs et des conjectures sur les résultats généraux des élections à Paris, et l'on généralise chacun des faits particuliers qui sont connus dans une ou plusieurs sections. Mais il est probable qu'aucun de ces renseignements n'est exact pour la totalité des élections. Ainsi, tandis que dans certaines sections il ne s'est présenté que 7 à 800 votants, dans d'autres, au contraire, il y en a eu jusqu'à 4,400. Mais un fait qui paraît dès à présent démontré, d'après les rapports de tous les scrutateurs, c'est que partout M. Lamartine et les autres membres modérés du gouvernement, ont obtenu un nombre considérable de voix, de manière que leur élection peut être regardée dès à présent comme assurée.

— Le *Moniteur* publie ce matin un décret qui semble indiquer que le ministre des finances va s'abstenir jusqu'à la réunion de l'assemblée nationale, de publier aucune mesure financière d'une grande importance. Il est chargé de préparer un bilan général de l'actif et du passif de la France, à partir du 24 février 1848, pour former le point de départ financier de la république française. Il est probable qu'à la suite de ce bilan, le ministre des finances fera connaître toutes les dépenses qui ont eu lieu pendant que le gouvernement provisoire est resté aux affaires, et le résultat connu des diverses mesures financières qui ont été adoptées jusqu'à présent. Il semble que la grande mesure d'expropriation des chemins de fer, ne puisse pas être convenablement discutée tant qu'on ne connaîtra pas au juste la situation financière de la république.

— Le club Blanqui s'est ému de ce que l'Assemblée nationale avait dit que l'on avait demandé la guillotine dans unedes séances de ce club, et hier soir, une trentaine d'individus, membres de la société républicaine centrale se sont présentés en tumulte à ce journal, apportant une lettre de Auguste Blanqui, président, et de ses autres délégués. L'Assemblée Nationale rapporte entr'autres déclarations de quelques-unes des personnes présentes : *Qu'il n'y avait plus de justice et plus de lois. Que les citoyens avaient à veiller eux-mêmes à l'exercice de leurs droits. Que cette manifestation était pacifique, avait lieu sans armes, que les citoyens de la société centrale républicaine auraient à se prononcer plus énergiquement si on ne prenait pas leur démarche en considération.*

— On lit dans le *National* :

« Le sieur Couput, dont nous avons parlé avant-hier, s'est rendu, à ce qu'il paraît, coupable d'une usurpation de pouvoirs. Nous croyons savoir, en effet, que l'ordre a été expédié au général Cavaignac de le traiter sans le moindre ménagement.

« Nous espérons que l'honorable général usera énergiquement des pouvoirs que lui confirme le gouvernement. »

— On lit dans le *Courrier du Havre* du 15 :

« On nous assure qu'il est question d'un dégrève-

ment de 15 fr. par 100 kilogrammes de sucre colonial exclusivement, c'est-à-dire qu'il ne serait rien changé au tarif du sucre indigène, ni à celui des sucres étrangers. »

— MM. les architectes ont bien voulu introduire les journalistes dans la salle en construction. Nous pouvons donc en dire quelques mots de visu :

Le vaisseau de l'Assemblée constituante sera immense, la forme est celle d'un carré long, se terminant circulairement à celle des extrémités qui fait face à la tribune et au fauteuil du président. Les banquettes sont en bois de noyer recouvertes d'une serge verte. Les représentants du peuple seront assis moins commodément qu'au spectacle. Ils seront séparés les uns des autres par une tringle garnie de serge. Sa décoration, dans les tribunes et dans tout l'ensemble, est vert-mat et jaune. Au-dessus du fauteuil présidentiel se trouve une façon de draperie qui ressemble au rideau d'un grand théâtre. A droite et à gauche, on lit déjà en grosses lettres : République française, liberté, égalité, fraternité. La salle, qui est fort éclairée par des doubles rangs de croisées transversales sera, dans les séances du soir ou de la nuit, illuminée au moyen de neuf lustres disposés sur trois lignes parallèles.

La presse aura plus de cent places dans les tribunes, et ces places seront les plus rapprochées du bureau présidentiel.

Les places réservées au public sans billet, sont au fond de la salle dans la partie la plus élevée. Elles sont isolées des autres tribunes. On y entrera par un escalier à part.

Somme toute, le nouveau monument que vient d'improviser M. Joly est d'une élégante simplicité.

Fête du Champ de Mars.

De toutes les solennités destinées à inaugurer la nouvelle ère républicaine, la plus imposante sera sans contredit celle qui est indiquée pour le 4 mai à l'occasion de l'ouverture de l'assemblée nationale.

Quelques parties du programme dont nous tracerons une esquisse rapide ont un caractère tout à la fois grandiose et pittoresque.

Sur la ligne des boulevards seront échelonnés 32 édifices égers, sorte de reposoirs sous lesquels seront exposés les produits les plus remarquables des diverses branches du travail ; chacun de ces édifices entourés de jeunes filles servira de lieu de réunion aux délégués des corps d'état désignés par le sort pour transporter les produits de toutes les industries au Champ de Mars.

Dans la rue ci-devant Royale stationneront les délégués de la garde nationale à cheval formant la tête du cortège.

Viendront ensuite :

Les membres du gouvernement provisoire.

Les représentants de l'assemblée constituante.

Les délégués des départements.

Les députations des ministres des différents cultes.

Les délégués des ouvriers.

Les corps savants, les cours et tribunaux.

Sur la place de la Madeleine, on verra un char attelé de quatre paires de bœufs aux cornes dorées et ornées de bandelettes.

Ce char d'une forme simple et rustique portera d'abord trois arbres : un chêne, un laurier et un olivier, symbole de force, d'honneur et d'abondance ; puis une charrue au milieu d'un groupe d'épis, de fruits et de fleurs.

Autour du char un chœur composé de jeunes filles élèves du Conservatoire de musique chantera des hymnes patriotiques.

Derrière le char, les orphéonistes alterneront avec l'autre chœur.

Les piédestaux du pont d'Iéna seront surmontés de statues représentant l'agriculture, l'industrie, la marine, l'armée de terre.

A l'entrée du Champ de Mars s'élèveront deux colonnes ou pyramides surmontées des drapeaux nationaux des peuples qui ont conquis la liberté.

Sur la colonne de droite seront inscrits les noms des viles révolutionnaires d'Allemagne et d'Italie ; au pied s'élèveront trois figures, la France, l'Allemagne et l'Italie, se donnant la main.

Autour et au pied de la colonne de gauche se dresseront les figures allégoriques de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, se donnant aussi la main.

Au dessus de ces figures et sur la même colonne seront inscrits les noms des quatre-vingt-six départements.

Deux chœurs, l'un d'orphéonistes, l'autre de femmes, accompagnés par des orchestres, salueront de leurs chants chacune des sections du cortège à son entrée dans l'enceinte du Champ de Mars.

Le char symbolique, le clergé catholique, les ministres des différents cultes, les membres du gouvernement provisoire, les représentants de l'assemblée constituante, les délégués des ouvriers, de l'armée et de la garde nationale, les corps savants, cours et tribunaux, prendront le centre du Champ de Mars.

Les travailleurs, l'armée et la garde nationale en masse ouvriront les allées latérales, où seront placées quatre rangées de tentes surmontées de flammes et banderolles, et seize monuments destinés à recevoir les chefs-d'œuvre des travailleurs.

A l'extrémité du Champ de Mars, devant l'Ecole militaire s'élèvera une vaste construction, espèce de forum en hémicycle, contenant de vastes gradins disposés de manière à former un immense amphithéâtre embrassant tout le pourtour.

Le centre du Champ de Mars sera marqué par une statue de 8 à 10 mètres, représentant la république française.

Le piédestal de cette statue sera assis sur une large base circulaire disposée en gradins, où l'on montera par quatre escaliers offrant à leur entrée deux lions de proportions colossales aux armes de la ville de Paris et des principales villes de France, et surmontés du symbole de la fraternité.

Autour du socle de ce monument, on réunira les drapeaux et les bannières des travailleurs en un vaste et imposant faisceau ; de sorte que la figure de la république s'élève au milieu de ce groupe, symbole de force, d'union et de travail.

Cinq salves d'artillerie et des chants patriotiques exécutés par deux grands orchestres placés au centre des faces latérales annonceront le commencement de la cérémonie.

Au même moment un ballon pavoisé aux couleurs nationales s'élancera dans les airs, et les tentes placées sur quatre rangs autour du Champ de Mars s'ouvriront et laisseront voir des tables toutes servies ; les toiles s'étendant par un appareil de cordages, disposés à cet effet, s'uniront de manière à former un immense *velum* qui abritera tous les convives.

A neuf heures du soir un feu d'artifice sera tiré sur le pont de la Concorde.

A la même heure, un autre feu représentant la prise de la Bastille, se tirera au Champ-de-Mars même.

Cette fête sera grande comme toutes les solennités populaires, et le 4 mai éclipsera sans doute le 20 avril, car ce ne sera pas seulement Paris et la banlieue qui prendront part à cette fraternisation, mais un grand nombre d'habitants pourront se convaincre, par le témoignage de leurs yeux, que la République n'a pas à craindre pour l'ordre ou la sécurité générale, même au sein de manifestations gigantesques qui mettent tout en mouvement vers un même point des masses presque fabuleuses de population, parce que la république étant l'expression et la sauvegarde des vœux et des intérêts de tous, chaque citoyen est prêt à la défendre au besoin, et à réprimer spontanément toute tentative de trouble.

ANGLETERRE. — On a reçu de Hall, par le télégraphe électrique, la nouvelle de l'arrivée du *Julia*, navire danois, venant de Copenhague : il annonce que trente bâtiments prussiens ont été saisis dans ce port, et qu'en vertu d'ordres, les croiseurs danois ont envoyé à Copenhague un grand nombre d'autres navires, sous pavillon prussien, arrêtés et capturés dans les eaux du Danemark ou en mer. Le *Julia* arrivé lundi à Hall, venant de Copenhague, après une traversée directe de 72 heures, rapporte que les Danois arrêtent tous les navires prussiens dans les eaux du Sund, mais ils laissent passer ceux de Hanovre. Trente navires portant des provisions dans le port de Copenhague ont été saisis et retenus par le gouvernement danois.

Le Gérant, LACOLONGE.

LYON. — Imprimerie de GUYOT, rue de l'Archevêché, 2.